



3eme rencontre régionale des AMAP

INTERAMAP AUVERGNE 2010 : UN BILAN POSITIF



LES AMAP'S, UN « PRINCIPE ACTIF »

INTRODUCTION

Pour la troisième année consécutive les AMAP d'Auvergne se sont rencontrées à l'initiative de l'AMAP de Clermont Ferrand, fin novembre 2010.

Cette année ce n'est pas moins de 26 AMAP* qui ont été répertoriées en Auvergne, dont 14 ont envoyé des représentants pour cette journée studieuse et conviviale.

Parmi elles, citons Vichy, Montluçon, Brioude, Ambert, ..

5 tables rondes furent organisées sous le thème général « amap's sociales » décliné en :

- 1 « **une AMAP pour tous. Ex : partenariats, systèmes de solidarité** »
- 2 « **comment aider à l'installation des producteurs ? Vers une tontine à la française ?** »
- 3 « **le soutien aux producteurs au quotidien : quelles aides leur apporter ?** »
- 4 « **Pourquoi et comment se fédérer à l'échelle régionale ?** »
- 5 « **Quel cadre juridique pour les AMAP ?** ».

Ce mouvement est jeune (2003 création de la charte qui définit en dix pages les grands principes de cette nouvelle forme de production-consom'action et déposée à l'INPI) mais il s'ouvre sur l'extérieur en invitant des organismes proches de sa philosophie. Les intervenants invités à cette journée furent :

- un représentant du réseau national (MIRAMAP)
- un représentant de la NEF (banque équitable)
- un représentant BIO63
- un représentant du système solidarité des AMAP 63
- une représentante du CCAS d' Aubière
- un représentant de Terre de Liens Auvergne
- une représentante des CIVAM
- un représentant de l' association « Cynorhodon »

Une fine **synthèse du questionnaire**, envoyé préalablement à toutes les AMAP régionales, fut présentée en vidéo-projection par l'une des 3 organisatrices , Auréliane Ghigi. Ces neuf planches sont jointes à ce livret, en fin de document.

Les 5 tables rondes furent harmonieusement réparties dans 3 salles municipales du quartier St Jacques.

Les débats furent vivants, enrichis par les 8 intervenants, représentants d'associations « cousines » du mouvement des Amap, dont un représentant du Mouvement InterRégional, Jérôme Dehondt, venu tout spécialement de Paris pour porter un témoignage sur la force des réseaux, lorsque *les paysans et les consommateurs se décident à devenir plus coopérants qu'indifférents.*

Prises de notes, restitutions orales , assemblées plénières , projets de compte-rendus furent bien menés jusqu'au pot final, confectionné à base d'aliments « socio-bio-local » les deux producteurs sollicités sont en installation, et, pour l'un d'eux en reconversion « néo-rural ». *On pourrait même ajouter « à 150 Km. maximum » comme l'initient les villes en transition.*

L'intérêt de se fédérer en réseau local fut confirmé et une prochaine rencontre est dors et déjà fixée : le samedi 12 février, 14h

à la « Maison des Paysans ».

Équipe d'organisation : Marie-Christine Julhes. Auréliane Ghigi, Emilie Morata

SOMMAIRE

- 1 **Une AMAP pour tous. Exemples : partenariats, systèmes de solidarité. p. 4**
- 2 **Comment aider à l'installation des producteurs ? Vers une tontine « à la française » ? p. 5-7**
- 3 **Le soutien aux producteurs au quotidien : quelles aides leur apporter ? p. 8**
- 4 **Pourquoi et comment se fédérer à l'échelle régionale ? p. 9-11**
- 5 **Quel cadre juridique pour les AMAP ? p. 12-13**
- 6 **Présentation de la synthèse des questionnaires réalisés le 4em trimestre 2010. p. 14-18**



Résumé de la table ronde N°1 consacrée à la Solidarité

Comment rendre l'Amap accessible à tous les consommateurs ?

Entre adhérents :

- Instaurer des tranches tarifaires fixées en fonction des revenus déclarés de chaque foyer.
- Organiser des journées d'échanges de plants et de plantes
- Diffuser des recettes permettant d'optimiser l'utilisation des légumes des paniers
- Organiser des ateliers cuisine – auxquels les enfants peuvent aussi participer - pour favoriser les apprentissages, l'échange des savoir-faire et la convivialité.
- Former les amapiens à mieux manger, à moins dépenser grâce à des projections, des débats, et à la diffusion de documents comme celui auquel travaille actuellement l'association Cynorodhon avec Vetagrosup (jusqu'où peut-on baisser le budget pour élaborer une cuisine simple et saine grâce à des produits locaux de saison ?)

Toucher des publics fragiles :

- Rechercher des partenariats avec les CCAS, les associations de quartier, les associations de personnes handicapées, de personnes âgées, les jeunes (précarité 18-25 ans)
- Etablir un lien avec l'assistant(e) social(e) de secteur

Créer des partenariats avec des associations de solidarité

- Faire signer des décharges de paniers en faveur du Secours Populaire, des Restos du Cœur, etc...
- Participer à la vie de Jardins Partagés, avec les Jardiniers de France ou d'autres associations

La solidarité avec les producteurs ne doit pas pâtir de l'organisation de la solidarité entre amapiens (question des pré-paiements, de l'intégration de publics précaires, etc...). Le revenu des producteurs doit rester une préoccupation majeure des amap, qui doivent aussi réfléchir aux conditions de leur installation et de leur maintien en s'investissant par exemple dans l'association Terre des Liens et à la NEF.

Notes et transcription : Christine P. Cheires Amap – Aydat 63

CR de l'atelier N°2 « AIDE À L'INSTALLATION DES PRODUCTEURS »

Une vingtaine de personnes ont participé à cet atelier.

L'atelier a débuté par une courte présentation de :

- **Terre de liens par Serge Rondepierre**

Ce mouvement est constitué de 3 entités :

La Foncière (basée sur l'actionnariat volontaire) pour la collecte d'épargne

L'association

Le Fonds (Dons d'argent ou donations de biens agricoles)

Terre de liens oeuvre pour l'accès actif et solidaire au foncier agricole (à la terre, laquelle est considérée comme une propriété publique plutôt que privée, qui peut être transmise et mise à disposition pour un usager pendant une période d'activité). Son but est l'installation et le maintien de porteurs de projets en évitant leur endettement. L'objectif à terme est le maintien des terres agricoles (pour une agriculture paysanne). Son action passe par l'interpellation des collectivités territoriales et des élus nationaux et/ou locaux.

C'est un mouvement associatif (national et régional). Une initiative locale est en émergence (Le 8 décembre : AG de la fondation de Terres de lien à Brioude).

Elle dispose de 2 outils qu'elle utilise sous la forme :

- de montages financiers par la Foncière avec la NEF (voir ci-après) en collectant de l'argent d'origine privée ou publique. L'épargne citoyenne peut se faire sous la forme d'achat d'actions solidaires. 15 millions d'euros ont ainsi été collectés au niveau national sur les 2 dernières années. Les AMAP sont attendues par Terre de liens pour accompagner des producteurs dans leurs recherches de financement de projets.
- d'une structure juridique de type Fondation recueillant des dons (par ex. récemment de 7 paysans en retraite) et disposant d'un fond de dotation.

Voir plaquette (ou site internet)

- **la NEF par Gérard Lecoq :**

La NEF = société financière coopérative ayant 30 ans d'ancienneté, agréée par la Banque de France.

Elle peut recevoir de l'épargne qu'elle rémunère, mais elle n'est pas une banque. Pour l'activité bancaire, elle a passé un accord avec le Crédit Coopératif (filiale de la Banque Populaire). Elle souhaite devenir une banque autonome depuis de nombreuses années. Le processus est lent car elle a l'objectif de devenir une banque coopérative à visée européenne avec Banca Etica (Italie) et Fiare (Espagne). Banca Etica rencontrerait des difficultés actuellement.

C'est une coopérative. Chaque sociétaire, quelle que soit le nombre de parts qu'il détient, dispose d'une même voix dans la coopérative.

Elle supporte grâce à des outils bancaires solidaires des initiatives respectueuses de l'homme (éthiques comme commerce équitable) et de l'environnement (énergies renouvelables): aides aux agriculteurs (surtout les BIO), dans le social et le culturel.

Les épargnants choisissent laquelle de ces 3 types d'action ils souhaitent soutenir.

Exemple d'aides octroyées > 200.000 euros pour 2 couples.

Voir plaquette (ou site internet)

- **le CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) par Elodie Bonnette :**

Fédération Régionale de 450 adhérents (ex. Anis Etoilé).

Ses principales missions :

- 1) Informer
- 2) Communiquer
- 3) Former
- 4) Conseiller (Accompagnement)
- 5) Rechercher des partenaires

Accompagne des groupes porteurs de projets agri-ruraux (ex. filière chanvre en Auvergne, agriculture de moyenne montagne). Il existe aussi un groupe « circuits courts » et un groupe « fermes du monde » avec actuellement un projet de partenariat paysan équitable avec le Bénin.

Le CIVAM fonctionne actuellement avec 3 animatrices et une secrétaire communication

- **la Confédération Paysanne par Jean-Sébastien Gascuel.**

La C.P. est un syndicat de défense des petits et moyens producteurs, pour une agriculture paysanne, qui est issu de la fusion de 2 mouvements en 1987. Il existe une association nationale des amis de la C.P. destinée aux consommateurs, mais elle est implantée sur la région parisienne uniquement. Ses objectifs sont d'embaucher, de produire et de préserver. J.S.G. est aussi le trésorier de Bio 63 et éditeur d'un journal « Le paysan d'Auvergne » créé en 1944. Du fait de difficultés, ce journal évolue sous la forme d'un journal ouvert au lectorat citoyen, c.à.d. producteurs et consommateurs.

Après ces 4 rapides présentations, Emilie Morata aborde la question de l'aide aux producteurs en prenant comme exemple les tontines créées notamment par des femmes africaines qui se sont associées afin de mettre en commun leur épargne qu'elles alimentent régulièrement avec une somme définie, dans le but de proposer des prêts (parfois avec intérêts) à des particuliers ayant un projet ou un problème à résoudre, le fond commun étant par exemple distribué à chaque membre à tour de rôle. D'autres citent plus près d'ici (1), par ex. dans la Creuse, des systèmes d'auto-assurance qui ont été mis en place par des groupes de producteurs pour faire face à la survenue de sinistres immobiliers, (2) des associations dans laquelle les adhérents alimentent régulièrement une caisse pour aider financièrement des producteurs. L'AMAP de Clermont a pu mettre en place un système de prêt à taux zéro grâce à un capital constitué sous la forme d'une caisse solidaire à partir des adhésions. Le système des CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) est également en train de se développer en Auvergne sur la base d'un versement régulier à une caisse, par ex. 20 euros par mois, par un groupe de personnes souhaitant aider le porteur d'un projet (création ou développement de petites entreprises locales, respectueuses de l'homme - OK du point de vue social, économique et environnemental). Cette caisse est une sorte de petit fond commun de placement à risque (ou petite SICAV). Les remboursements des « prêteurs » se font en fonction des résultats économiques de l'activité de l'entreprise soutenue (entreprise ayant un statut avec des parts sociales).

« **Nature et Progrès** » **Eliane Anglaret**, puis Patrice Goutagny, interviennent ensuite sur la question du foncier en soulignant qu'elle constitue un frein à l'installation de nouveaux producteurs. Les AMAP peuvent-elles aider à lever cet obstacle ? Elles ont jusqu'ici beaucoup plus contribué à soutenir des producteurs au niveau de la distribution de leurs produits, en particulier ceux qui se sont nouvellement installés (par ex. le maraîcher David Noirault qui a débuté sa production à Barèges en 2010 en même temps que la création de l'AMAP d'Aubière qui distribue une grande partie de sa production).

Pour Jean-Sébastien Gascuel, il existe déjà des outils pour travailler sur la question, le vrai problème étant de trouver des systèmes qui fassent le lien entre producteurs souhaitant s'installer et producteurs en fin d'activité désireux de céder des terres. Il souligne le déséquilibre actuel qui résulte de 4 départs d'agriculteurs pour une installation. Le circuit normal de la transmission du foncier passe par les SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), les terres mises à disposition étant le plus souvent reprises par des voisins souhaitant augmenter la taille de leurs exploitations.

Le diagnostic foncier agricole mis en place par des communautés de communes (ex. dans les Combrailles) est intéressant à ce titre puisqu'il vise à estimer l'évolution prévisible des exploitations

agricoles et à permettre ainsi une gestion anticipée du foncier. Les réseaux d'information sur le foncier mis en place par des Conseils Régionaux ou Généraux ont des objectifs similaires.

Les AMAP pourraient organiser un réseau de veille par le biais de l'Inter'AMAP car il s'agit d'un travail de fond à réaliser collectivement, d'où l'importance d'une alliance des associations existantes. Chaque AMAP pourrait aussi intervenir au niveau de sa commune pour participer aux discussions sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'AMAP d'Aubière suit par exemple les travaux actuels de la commission Agenda 21 sur le Plan Local de Déplacement (PLD) et les initiatives de la commune sur le Programme National Nutrition Santé (PNNS). Une participation aux réflexions sur le PLU est envisageable dans le cadre de ce partenariat.

La ville de Gerzat est aussi citée comme exemple de commune du département ayant délimité une Zone Agricole Protégée (ZAP) pouvant être valorisée par une utilisation agricole dans l'intérêt général.

On constate une évolution des pratiques agricoles qui va dans le bon sens, mais il y a un besoin d'organisation entre les producteurs. En particulier, la diffusion des informations entre producteurs fonctionne mal. Le temps des distributions dans les AMAP peuvent être l'occasion d'échanges entre producteurs.

La terre reste vitale pour les producteurs car elle est à la fois un bien pour leur présent mais aussi un capital pour leur futur et celui de leur famille, ce qui peut expliquer leur ouverture difficile sur l'extérieur. L'acceptation d'un système de bail d'usage devrait faciliter l'installation de nouveaux producteurs n'appartenant pas à la famille du producteur cessant son activité et ouverts à de nouveaux modes de production.

La présence de représentants des AMAP est souhaitable dans les instances réunissant paysans, SAFER, Terre de liens, ... pour organiser la redistribution des terres. Quelqu'un cite l'exemple de l'AMAP de Billom qui a contribué à la reprise d'une activité « porc » (sans plus de précisions).

Patrice Goutagny explique qu'il connaît de grandes exploitations (du côté de Montaigut-le-Blanc) qui sont à la recherche de repreneurs. De tels grands terrains fonciers pourraient idéalement être partagés pour permettre l'installation de plusieurs producteurs.

Eliane Anglaret rappelle les initiatives de la ville Barjac (Gard) qui a permis l'acquisition de fonciers destiné à l'agriculture biologique en impliquant différents acteurs et partenaires locaux. L'exemple de Chambonchard (Creuse) est également mentionné : là, le Conseil Général a entrepris la redynamisation du village en rachetant le patrimoine (bâties et terrains) et en développant une activité de maraîchage bio dans le village.

L'existence de « résistances locales » à l'installation de producteurs avec des nouvelles pratiques paysannes est souvent associée à l'intérêt ou au désintérêt qu'ont les élus à leurs projets. Avec les collectivités territoriales, les AMAP pourraient constituer un contrepoids aux « résistances locales ». Bien qu'étant des organismes paritaires comprenant des élus du monde agricole, les SAFER, déjà citées précédemment, semblent bien « verrouillées » par une majorité issue du principal syndicat agricole... Dans le cas des 22 ha libérés par la sucrerie de Bourdon, le Conseil Régional qui souhaitait mettre du Bio sur ces terres aurait renoncé du fait de l'opposition de producteurs locaux.

Notes et rédaction par Patrick B. – AMAP Aubière



Table Ronde 3 : Les aides aux producteurs au quotidien

A- Les aides de court terme

1- Coup de main dans les exploitations

Les producteurs peuvent demander un coup de main direct auprès des consommateurs, en cas de surcharge de travail ponctuelle. Ce qui permet de créer des liens de solidarité et de renforcer le lien entre le monde rural et urbain. Ce type d'aide ne peut fonctionner sans disponibilité des consommateurs, les différentes expériences montrent une faible participation de leur part. Se pose également le problème de l'assurance des consommateurs.

2- Aide financière directe aux producteurs

LC : Cette forme d'aide doit être ponctuelle en cas de difficulté importante de production. Mais cela devrait rester marginale car cela pourrait être considéré comme une façon de se dédouaner et de considérer l'AMAP comme une simple banque.

B- La contractualisation comme le moyen d'aider les producteurs sur le long terme

Le règlement à l'avance permet au producteur de disposer d'une trésorerie et le consommateur s'engage à acheter sa production sur une saisonnalité.

Cet engagement se concrétise par la présence hebdomadaire des consommateurs sur la durée totale du contrat. L'AMAP de Sauxilange soulève le fait que le contrat doit contenir une marge de liberté d'absence pendant les vacances. En cas d'absence du consommateur, il lui revient de trouver un autre consommateur sans quoi le panier est encaissé automatiquement ou remis en vente.

A l'AMAP de Montluçon, le panier est livré à une association caritative.

Concernant les adhésions, à l'AMAP de Cournon la ré-adhésion n'est pas proposée automatiquement.

AMAP de .. : L'engagement peut également se concrétiser par le parrainage ou l'achat d'un animal

Sur la question de la régularité de la production et des prix, les engagements sont divers, certains couvrent une année complète tandis que d'autres ne couvrent que quelques mois, suivant la saisonnalité.

AMAP de.. : pour consolider les liens entre les amapiens, sont organisés des ateliers de cuisine, dégustation commune de soupe et partage de plats.

Question des tarifs : le prix des aliments est un sujet qui doit être mis aux cœur du débat entre producteurs et consommateurs. En effet il doit permettre de garantir un revenu décent au producteurs sans pour autant être aligné sur le marché du fait d'une contractualisation qui n'existe pas sur les marchés. L'AMAP n'a pas besoin d'obéir aux lois de la vente directe (marchés) puisque les transactions financières doivent être toujours différées par rapport au retrait des denrées. Dans le cas contraire, le fisc pourra exiger le paiement d'un droit de place aux vendeurs.

Il est à noter que les AMAP sont très diverses, tant d'un point de vue géographique que sociologique (urbaines, péri urbaines, rurales) ce qui leur donne des façons très diverses de fonctionner.

Notes – Rédaction : Olivier S. Amap Clermont Fd 63

Compte-Rendu des tables rondes 4 et 5 (fusionnées) 15-18h

Interventions :

Assoc. Cynorhodon (président) Pierre Sauvat : Outre le répertoire des AMAP du Puy de Dôme, réalisé depuis plus d'un an sur le site de l'association et sur une plaquette imprimée, une nouvelle recherche est en cours, avec des étudiantes en agriculture de Vetagro sup. L'étude (prévue sur 2 ans) porte sur l'accès aux produits locaux des AMAPs, de préférence bio, par des couches peu aisées de populations. Le but est de prouver que l'on peut se nourrir bien sans dépasser les 300 € par ménage et par mois pour un ménage de 4 personnes (comparativement au RMI) Le résultat sera en ligne.

N & Progrès (correspondante locale) Eliane. Anglaret : Elle évoque les Systèmes de Garantie Participatifs « SGP » créés par N&P, qui pourraient être utilisés par les AMAP, et qui seraient complémentaires des critères de visites « NESO » établis par « Alliance Provence » (tout premier réseau ayant rédigé la charte en 2003)

InterAMAP Auvergne (bénévole) Marie-Christine Julhes : Pourquoi se fédérer ? Cela lui semble essentiel. La mise en réseau permet de porter les valeurs de la charte bien au delà des limites de chaque AMAP isolée. L'apport du réseau national MIRAMAP (qui commence à se fédérer seulement depuis trois ans) est aussi indéniable, comme peuvent en témoigner les adhérents auvergnats qui se sont rendus à la rencontre de février dernier.

MIRAMAP (Animateur) Jérôme Dehond :

Le réseau Ile de France, déjà ancien, regroupe 100 producteurs, 150 « groupes de Consommateurs » (*pas seulement en AMAP à 100%*), 8000 familles. C'est un réseau, pas une fédération. En Ile de France, maintenir une agriculture paysanne est crucial, la loi du marché ne suffit pas, au contraire !

Les bénévoles sont aussi consommateurs et acteurs. Le principe solidaire est fondamental

Le regroupement permet de :

- Travailler sur les questions juridiques, d'assurances, de protection des appellations (*ex « les circuits courts » dont le cahier des charges légal faillit se réduire à la simple limitation des intermédiaires et que l'intervention du délégué MIRAMAP J.D. permit d'infléchir le texte, dans les plus hautes sphères du ministère et face aux chambres d'agriculture, à la FNSEA, en plaidant pour un référentiel plus exigeant de cette notion*) .
- Mutualiser les expériences, déclencher des Inter-AMAP, des fêtes (mobilisantes). Se doter d'outils de communication : Gazettes, site internet, répertoire des AMAP, rencontres « inter-paysannes » souvent sur les fermes, qui leur permettent d'échanger dans ce contexte particulier. Les problématiques agricoles sont très peu connues des urbains. La mise en contact n'est pas simple : disparité des acteurs, citadins novices, producteurs méfiants. Si on les aide à ajuster leur vues, on rend le dialogue possible. En cas de tension (*ex. récolte gâchée, produits non livrés*) on peut faire la médiation pour restaurer un terrain d'entente.
- Se recentrer par rapport à la charte, d'en rappeler les fondamentaux et d'accompagner les groupes récents vers ses critères. Elle peut, en cas d'abus d'utilisation du terme, empêcher les dérives, les manques d'éthique.
- Se relier à d'autres initiatives ou organismes qui œuvrent dans le même sens, comme Terre de Lien, La NEF, Nature et Progrès, mais aussi plus politiques comme la Confédération Paysanne, ATTAC, ou certains partis politiques qui donnent des preuves, dans leur mandats, d'engagement concret vers ce projet de société.
- Porter la parole au niveau des collectivités territoriales concernant les initiatives « villes-campagnes », pour ne pas la laisser aux seules grosses institutions comme les chambres d'agriculture. Empêcher la récupération, *ex. les paniers maintenant proposés par certains gros magasins commerciaux.*

- Accompagner les porteurs de projet, avec ou sans terre, ex. en Ile de France. a été créée avec la participation du réseau, depuis un an et demi, une couveuse d'activités agri-rurales, une « ferme-école » qui permet aux candidats à l'installation, de tester pendant 2 ou 3 ans leur projet. Aider à la recherche de terres « préemptables », ou de cessations sans succession, et en faire un inventaire.
- Aiguiller les futurs adhérents vers les AMAP les plus adaptées.

On voit aujourd'hui la richesse du travail quand on se met ensemble. Dans la mesure où chacun y participe activement, un regroupement est la somme de tout ce que nous pouvons apporter. D'ailleurs, d'autres fédérations existent en région dont certaines depuis 2003 : Provence, Rhône-Alpes, Ile de France, mise en place en Aquitaine, Bretagne.. Les freins étaient lourds pour ce secteur innovant. C'est une aventure associative encore « souple » où les producteurs et les consommateurs doivent être associés à égalité.

Bio63 (membre du CA.)+maraicher AMAP-Dominique Ouvrard : Pourtant il y a peu de producteurs à cette journée de rencontre.

P.Sauvat : - Si MIRAMAP a des salariés, comment les finance-t-il ?

J.Dehondt – En effet, l'association a 3 salariés : 2 chargés de mission plus 1 accueil/secrétariat qui fait aussi la partie administrative et communication. Le budget est de 100 000€ par an. En 2009, l'autofinancement constitué des adhésions s'élevait à 30 000€ , et on table sur 40 000 cette année, soit 40% du total. Le reste des ressources est multiple, issu de subventions de la région, de l'état (DDA), du conseil général, de la « réserve parlementaire ? », du fond européen FSE et enfin de fondations. Il est important de diversifier les sources afin de ne pas dépendre d'un seul bailleur qui pourrait être tenté de nous instrumentaliser.

L'adhésion par AMAP est forfaitaire de 30€ pour les nouveaux groupes puis, les années suivantes de 120 € car elle inclut une assurance collective. Une adhésion individuelle de 10€ est proposée afin d'impliquer chaque Amapien. Bien sur, l'intérêt d'adhérer à une échelle moins locale doit être préalablement expliqué, la notion de projet plus global, ex. l'installation de nouveaux paysans.

Le local à Paris est partagé avec Terre de Lien, et la place manque. Pourtant le lieu d'accueil de l'association est important pour la cohésion des participants, l'existence d'une petite cuisine, d'une salle de réunion*.

Le conseil d'administration est constitué de 10 personnes dont 4 agriculteurs. L'animation des bénévoles pour bien fonctionner doit être précisément définie. Il est organisé chaque mois une réunion « créateur-paysans » qui aide à la mise en relation.

Ass. Plate-forme 21 (animatrice) : l'un des thèmes de travail de son association concerne les circuits courts, elle souhaiterait avoir un délégué des AMAP locales pour travailler avec.

Représentants AMAP Brioude : il y a un risque de dérive dans les « super organismes » où les décisions échappent à la base. Une inflation des frais de structure, les groupes locaux obligés d'envoyer des délégués aux réunions, et qui deviennent parfois des « électrons libres ». L'échelon national peut entraîner une perte de démocratie avec des luttes de pouvoir. OK pour se voir de façon informelle, pas pour se structurer.

De plus la mise en conformité avec la charte n'est « pas un but »..Les entraides locales suffisent.

J.D. : La structuration de MIRAMAP est exemplaire. Les rencontres annuelles sont très démocratiques, les objectifs et les mandats sont clairs. Si on ne fait rien, d'autres acteurs prendront cette place, ex les chambres d'agriculture, la grande distribution avec des paniers.. Nous, on peut le faire progressivement, déontologiquement, avec une charte, des réunions régulières, une parité saine.

Inter-AMAP Auvergne+Clermont (membre du collectif) Emilie Morata : l'adhésion au réseau est une initiative utile, particulièrement pour des grosses AMAPS qui ont déjà plusieurs années d'existence comme Clermont née en 2006, et dépassant la centaine d'adhérents. Cela permet de lutter contre la tentation autarcique qui ronge le monde paysan et semble même gagner les AMAPS citadines. Par

contre avant de se fédérer à l'échelle régionale, ne serait-il pas plus facile de commencer à l'échelle communautaire ou départementale ? C'est un véritable « courant porteur » qui est apparu en France depuis presque dix ans, avec une poussée impressionnante ces derniers mois ; ce serait dommage de le rater en restant sur son quant à soi. Concernant la participation des producteurs, nombreux sont débordés, il pourrait y avoir aussi comme but de l'interAMAP la création d'un petit service de remplacement (mais pas qualifié pour conduire des tracteurs à 50 000€ et plus) pour permettre aux paysans de participer à ce réseau.

E.Anglaret : Préfère l'échelle régionale où on est attendu. Des travaux à cette échelle peuvent y être conduits, comme la création d'un abattoir pour les petits éleveurs qui, actuellement n'en ont pas. Si 26 (AMAPS) fois 80 familles (2080) demandent quelque chose, elles seront écoutées. Il y a aussi le combat contre l'incinérateur et pour une autre gestion des déchets. Il y a aussi la recherche de terres, ex. à l'AMAP d'Aydat, le paysan-boulangier manque de terres. L'individualisme, c'est l'invisibilité face aux administrations, l'impuissance..

Journal Paysan d'Auvergne+Confédération paysanne- Jean-Sébastien Gascuel : Dans 15 jours a lieu le conseil d'administration de BIO63, or il existe un groupe « consommateurs » parmi tous les groupes de travail. Il pourrait y avoir un représentant des AMAPS pour ouvrir le dialogue.

AMAP d'Aydat (membre du bureau) Yohan Lechevalier : propose que la prochaine Inter-AMAP Auvergne ait lieu dès ce printemps, dans la « montagne » d'Aydat.

M.C.Julhes : OK pour l'échelle régionale, proposition d'une date pour une prochaine réunion **d'un groupe de travail « InterAMAP Auvergne »**
le samedi 12 février 2011-14h /17h - Maison des paysans – Lempdes (Marmilhat)

Transcription Marie-Christine J. et Emilie M.

** « la rédactrice de ce rapport profite de sa position (ne pas prendre au 1er degré...) pour rappeler l'importance sous-estimée de la disposition des tables ou des chaises, qui devrait éviter les formes rectangulaires pour privilégier les formes circulaires favorisant la bonne circulation de la vision et des idées... »*

Compte-Rendu Table Ronde 5 Quel cadre juridique : les contrats

Contrats

Contrats =

- conformité par rapport à la charte de miramap
- la traduction de l'engagement du consommateur vis-à-vis du demandeur
- une protection en cas de contrôle (en l'absence de contrat, il y a des craintes à avoir vis-à-vis de la répression des fraudes)

Plusieurs types de contrats possibles (recensement effectué par Aurélianne)

- contrat dans lequel on s'engage sur l'achat de certains produits chaque semaine
- contrat dans lequel on s'engage sur l'achat de certains produits sur une période longue – cas de Billom – à Billom, il y a l'idée de solidifier l'engagement puisque celui-ci est supposé évoluer au niveau de la durée => on s'engage sur une période plus courte après l'engagement sur période longue.
- contrat dans lequel on s'engage sur un montant d'achat valable sur certains produits (sur une certaine période)
- contrat unique (contrat de l'AMAP)

Les contrats doivent être conservés en 3 exemplaires (consommateur, producteur, lieu de distribution => justifie que ce n'est pas une vente au détail)

Différence lieu de vente/lieu de distribution

Intervention d'Hélène Pelletier

Inspecteur des impôts à Issoire – secteur entreprises

Utile pour les associations – la législation en ligne sur le site <http://www.impots.gouv.fr/>

http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public;jsessionid=4501SQ1KUAYZXQFIEMQCFFOAVARXAIV1?paf_dm=full&paf_gm=content&paf_gear_id=100006&sfid=04&action=resultSimple&pageId=sub_rc_h_simple_res&requestid=139030

L'AMAP peut-elle avoir un CA, encaisser des recettes?

Une association peut avoir un CA et encaisser des recettes si son activité reste essentiellement non lucrative.

Elle est soumise aux taxes et impôts dans le secteur lucratif au-delà de 60000€ de CA/an.

L'activité de l'AMAP est-t-elle considérée comme lucrative ?

Il n'y a pas vraiment de législation en la matière. A priori non. Il existe un flou juridique sur les AMAP.

Procédure de rescrit fiscal:

Pour toute interrogation, une association peut faire un rescrit fiscal. Une réponse officielle de la Direction des finances est alors faite, cela permet de lever tout doute.

Une enquête prospective est en cours et les résultats seront disponibles début 2011

Les AMAP sont en avance de phase sur la législation

Concernant la possibilité de questionner l'administration fiscale par des "rescrits" Miramap le déconseille car : "si tu te doutes que la réponse ne t'est pas favorable, il ne faut pas demander"

L'inspectrice des impôts d'Issoire déplore cette position fermée car plein de rescrits et d'AMAP peuvent influencer l'écriture des lois à venir.

Adhésion des producteurs

Il est préconisé que les producteurs ne soient pas adhérents. L'AMAP peut être perçue comme une coopération de producteurs lorsque ces derniers sont adhérents ; cela accentue les possibilités que l'association soit impossible.

Dans certaines AMAP, les producteurs sont adhérents sans que leurs voix soit prépondérante.

Aydat - les producteurs sont adhérents sans droit de vote.

Différence AMAP (=contrat entre un groupe de consommateurs et un producteur / association)

Différence lieu de vente/lieu de distribution

Une réglementation récente concernant les lieux de vente collectif est parue récemment et a des déclinaisons sanitaires donc il est préférable d'être considéré comme un lieu de distribution

Si points de ventes (collectifs ou non) => législation Européenne déclinée en France => respecter des règles d'hygiène :

- Pour les légumes : sur un étal à plus de 70 cm de haut
- Pour les produits animaux : respecter la chaîne du froid !! Nettoyage...

En cas de contrôles les explications aux services administratifs ne sont ni faciles ni agréables

Doit-on TOUT payer en avance ?

Réponse de Jérôme DEHONDT (MIRAMAP) OUI. Cela permet de différencier les lieux de distribution (AMAP) des lieux de ventes (marché...)

Si on paye d'avance, il faut des contrats.

Malheureusement ces contrats rendent frileux les producteurs comme les consommateurs. Besoin d'un travail de communication et d'explication pour faire comprendre les avantages du système...

Besoin de rigueur pour pouvoir se protéger face à l'administration.

Rédaction Auréliane G.



INTERAMAP Auvergne 2010

Samedi 27 Novembre 2010



Ordre du jour

- 9h30 : Introduction : Les AMAP auvergnates et la charte des AMAP d'Alliance Provence : une grande diversité.
- 10 h : Tables rondes : l'AMAP sociale.
 - AMAP sociale : une AMAP pour tous. (ex : partenariats, systèmes de solidarité)
 - AMAP sociale : comment aider à l'installation des producteurs ? Vers une tontine à la française ?
 - AMAP sociale : le soutien aux producteurs au quotidien : quelles aides leur apporter ?
- 12h : Restitution des 3 tables rondes du matin et discussion
- 13h : Repas tiré du sac
- 14h30 : Tables rondes :
 - Pourquoi et comment se fédérer à l'échelle régionale ?
 - Quel cadre juridique pour les AMAP ?
- 17h : Restitution des tables rondes de l'Après-Midi et discussion.
- 18h : Fin de la journée/ Apéritif

Pour continuer la soirée : Bal traditionnel organisé par l'association Bal o Centre , à la maison de l'Oradou , 88 rue de l'Oradou .

Les AMAP en France



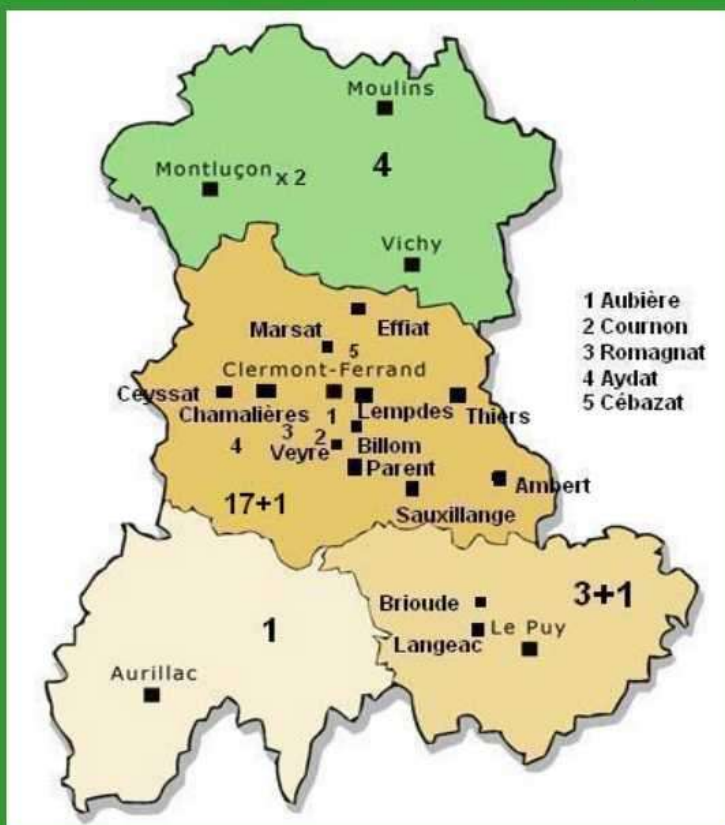
- Première AMAP créée en 2001 à Aubagne

- En 2010:

- + de 1 200 AMAP
- 50 000 familles
- 200 000 consommateurs
- CA= 36 M€
- 7 régions organisées en réseaux.
- 2 régions en cours de structuration.

Les AMAP auvergnates

26 AMAP +1 en cours de création dans le Puy de Dôme.



Carte d'identité des AMAP auvergnates

Nombre d' AMAP à aujourd'hui	26+1 en création (Montferrand)
Evolution des création d'AMAP	La plus ancienne: Moulins (2004) Les plus récentes : 6 en 2010 (Ceyssat, Effiat, Lempdes, Aubière, Romagnat, Cébazat) Depuis 3ans, 4 à 5 AMAP se créent par an en Auvergne.
Nb moyen de producteurs par AMAP	11 producteurs.
Nb moyen d'adhérents par AMAP	105 adhérents (mini 16, maxi 150)

L'Auvergne et la charte des AMAP

- La charte des AMAP = document de référence élaboré par Alliance Provence définissant les principes, les valeurs, les engagements auxquels doivent souscrire les associations désirant être reconnues comme AMAP.
- AMAP: nom déposé à l'INPI en Mai 2003.

L'Auvergne et la charte des AMAP

Thème	Ce que dit la Charte	Etat des lieux
Contractualisation des échanges	Contrat dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement à un coût constant=> formalisation et respect des contrats à chaque saison entre producteurs et consommateurs Durée liée aux cycles de production de l'exploitation Le contrat détermine le lieu, jour et heure de distribution, coût, liste des produits	8 AMAP n'ont pas mis en place de contrat (hors maraîchers) 9 AMAP ont mis en place des contrats 3 AMAP ont des contrats pour certains producteurs Les contrats sont basés sur la saison
Règlement des commandes	Prépaiement des paniers (en plusieurs fois possible ajustement pour personnes en difficultés de paiement)	Paiement par avance dans les AMAP sous contrat. Sinon paiement à la commande.
Production	Respect de la Charte de l'agriculture paysanne, produits de l'exploitation, respect de l'environnement, liste des produits fournis établie, exploitation à taille humaine, produits de qualité, locaux, transparence	Producteurs choisis selon les critères de la charte, pas tous bio mais de qualité, visite de l'exploitation pour intégrer l'AMAP, validation par CA et adhérents, peu de visites Neso
Solidarité vis-à-vis des producteurs	Solidarité des consommateurs envers les producteurs dans les aléas de production.	Acceptation des livraisons différées, souscription des adhérents pour aider à l'achat d'animaux, coups de mains sur l'exploitation, dons, prêts,
Distribution de produits complémentaires	Les produits doivent venir de l'exploitation, pas de vente de produits sur lesquels il n'y a aucun contrôle de la qualité des produits et du coût.	2 initiatives de ventes sous contrats de produits complémentaires bio et équitables. (en partenariat avec des associations)

L'Auvergne et la charte des AMAP

Thème	Ce que dit la Charte	Etat des lieux
Coût des produits fournis	Prix constant pendant la saison, redéfini à chaque saison. Mode de calcul transparent	Prix constant dans toutes les AMAP, réunion sur les prix
La distribution	Effectuée par les producteurs eux-même, aide des consommateurs	6 lieux publics, 6 lieux privés
Solidarité et agriculture socialement équitable	Œuvrer pour la pérennisation, rechercher des partenariats avec d'autres acteurs du monde rural, être solidaire des autres paysans du monde	Systèmes de solidarité entre adhérents mis en place à Vic et Clermont; 5 AMAP ont des partenariats (boutiques bio, municipalité, groupement d'achat, etc), aides aux producteurs sur exploitations,
L'investissement des consomm'Acteurs	Renforcer l'engagement et l'implication des consommateurs, développer la convivialité, participation aux distributions, participation active et responsabilisation du maximum d'adhérents	Activités conviviales dans 8 AMAP (projections, journées à la ferme, conférences, dégustations, ateliers cuisines) Aide aux distributions, référents contrat, administratif, participation à la gestion de l'AMAP (commissions)

Initiatives et difficultés

- **Initiatives:**

- **Livraison à vélo:** Projet AMAP de Langeac (43)
- **Référents producteurs (Aydat/Ambert):**
 - -gestion des contrats et des paiements
 - -gestion des relations adhérents / producteurs
 - -co-organisation des visites de fermes
 - -aide à la distribution (présence, suivi des contrats, etc.)
- **Caisse de solidarité (La Comté/Clermont)**
 - Prix payé par les adhérents fonction de leurs revenus (les adhérents les plus aisés paient plus que le prix producteurs, les adhérents les moins aisés paient un prix inférieur au prix producteur)
- **Aide aux producteurs:** participation à l'agrandissement du cheptel d'un producteur=> souscription de parts pour financer un animal (Montluçon)

- **Difficultés:**

- Difficultés à impliquer tout le monde
- Difficultés à impliquer les adhérents dans la durée.
- Organisation sans CA/Bureau => délégation de tâches => Suivi difficile
- Intégration de nouveaux producteurs
- Fiscalité

